

viendrait ajouter à l'erreur première, viendrait défaire finalement les longs efforts entrepris dans le premier débat.

● (1440)

[Traduction]

Je dois m'excuser, honorables sénateurs, auprès du sénateur Turner. Lorsque j'ai mentionné le pèlerinage du comité du sénateur Bonnell, l'an dernier, j'ai omis de dire que mon excellent ami et collègue, le sénateur Turner, y avait survécu avec beaucoup de grâce et, avec nous, avait écouté tout le monde avec attention.

Le sénateur Turner: Et le prix des médicaments?

Le sénateur Cogger: J'en arrive au prix des médicaments. Il est intéressant que le sénateur le mentionne et intéressant aussi de noter que l'un des points à l'appui du projet de loi S-15, si je comprends bien, est une étude effectuée par deux pharmaciens à la demande, je pense, du sénateur Haidasz. Honorables sénateurs, j'ai lu cette étude; j'ai étudié ses conclusions et je ne suis pas impressionné. Je ne connais rien de l'échantillonnage qui a été fait, ni de la méthode scientifique rigoureuse utilisée pour examiner ces importantes questions, mais personnellement, et sans vouloir manquer de respect à ceux qui ont réalisé l'étude, je préfère m'en remettre à une autre étude faite par la société Peat Marwick. Honorables sénateurs, je n'ai pas besoin de décrire cette société, tout le monde la connaît et je ne pense pas que quiconque puisse contester sa méthode.

Le sénateur Buckwold: Qui a financé l'étude?

Le sénateur Haidasz: Qui a payé?

Le sénateur Cogger: Et cette étude dit . . .

Le sénateur Haidasz: Combien la société a-t-elle reçu?

Le sénateur Cogger: N'est-il pas scandaleux qu'ils aient été payés pour faire cette étude? Ce sont, monsieur, des conseillers professionnels et je ne vois rien d'anormal à m'en remettre à eux.

Le sénateur Steuart: J'aimerais bien faire partie de leur équipe.

Le sénateur Cogger: Il s'agit d'une étude couvrant les six mois suivant l'adoption du projet de loi C-22, et je cite:

[Français]

Les résultats de l'étude démontrent que 83 p. 100 des prix des médicaments n'ont pas augmenté.

Le sénateur Guay: L'autre 17 p. 100 est épouvantable!

Le sénateur Cogger: Sénateur Guay, je vous en prie. Alors je poursuis:

Dans certains cas, ils ont même diminué. Ainsi, 96,3 p. 100 des 1,235 prix étudiés ont augmenté soit moins, soit de la même façon que l'indice des prix à la consommation . . .

Quatre-vingt-seize point trois pour cent . . .

[Traduction]

Ainsi, seulement 3,7 p. 100 des prix ont augmenté plus rapidement que l'indice des prix à la consommation, alors que 96 p. 100 ont subi une hausse inférieure ou égale à celle de l'indice.

Le sénateur Buckwold: Vous croyez ces statistiques?

Le sénateur Cogger: Demandez à Peat Marwick; c'est eux qui ont publié le rapport. Croyez-vous l'étude du sénateur Haidasz? Moi pas.

[Le sénateur Cogger.]

Le sénateur Haidasz: Elle a été vérifiée par Statistique Canada!

Le sénateur Cogger: Honorables sénateurs, après les grands efforts que nous avons déployés l'année dernière, après un long pèlerinage—l'été a été long et chaud, n'est-ce pas, sénateur?

Le sénateur Bonnell: Vous pouvez le dire; nous avons travaillé fort.

Le sénateur Cogger: Après cet effort nous avons finalement rédigé le projet de loi C-22, qui a mis en œuvre les recommandations de la commission de M. Eastman. Ce dernier avait des pouvoirs seulement parce que le Sénat et la Chambre des communes les lui avaient délégués. La législation prévoit un examen tous les quatre ans.

[Français]

Dans quatre ans, le gouvernement va se pencher sur tous les résultats du projet de loi C-22.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Et nous avons bien l'intention de le faire!

Le sénateur Haidasz: Les pauvres ne peuvent pas attendre!

Le sénateur Cogger: Nous nous occuperons de cette étude dans quatre ans. Entre-temps, n'adoptons pas un projet de loi prématuré dont nous ne connaissons pas les conséquences.

J'ai deux choses à dire à ceux qui veulent bien m'écouter. Le sénateur Haidasz était présent lorsque le président du Conseil de recherches médicales a comparu devant le comité national des finances. N'est-il pas intéressant de noter qu'il avait alors dit que nous n'avions pas à nous préoccuper outre mesure de la recherche médicale et pharmaceutique en général parce que le projet de loi C-22 était en place? Il a déclaré que ce projet de loi avait entraîné une grande collaboration entre les universités et l'industrie. Le sénateur Haidasz n'a pas aimé cela, mais c'est ce qu'on a dit en comité. J'invite les sénateurs qui n'ont pas assisté à cette réunion à vérifier mes propos.

Deuxièmement, quiconque se donne la peine de lire les journaux sait que le premier ministre sera en compagnie des représentants de Merck-Frosst, demain, à Montréal—cette fois il s'agit de Montréal, mais d'autres régions du Canada ont aussi eu leur tour—pour inaugurer un centre de recherche de 30 millions de dollars, conséquence directe du projet de loi C-22.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Cogger: N'en déplaise à certains sénateurs, le projet de loi C-22 est maintenant une réalité, et Dieu sait ce qu'il nous en a coûté! Je prie les honorables sénateurs de ne pas tenter, par une initiative maladroite et prématurée, d'y mettre des bâtons dans les roues. La mesure renferme des garanties. Laissons faire sa mise en œuvre. Dans quatre ans, mes vis-à-vis auront l'occasion, comme le gouvernement, de la réexaminer. Calmons-nous, pour l'instant, et tâchons de renvoyer le projet de loi S-15 à la bibliothèque, le seul endroit qui lui convienne.

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je me demande si le sénateur Cogger accepterait une question? Elle est vraiment très simple. Il y a beaucoup de controverse, actuellement, sur les prix des médicaments. Les études sont très divergentes. C'est toujours le même problème avec les consultants.